

**Conseil municipal de la commune du Guilvinec**

**Séance publique du 12 OCTOBRE 2018 – 18 h 30**

**Compte-rendu tenant lieu de procès-verbal**

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation** : 4 octobre 2018

**Date d'affichage du compte-rendu** : 17 octobre 2018

**PRESENTS** : Monsieur TANNEAU Jean Luc, Monsieur LE BALCH Daniel, Monsieur BRUNOT Pierre, Madame LE GALL Gaëlle, Monsieur DANIEL René-Claude, Madame AUBREE-LIJOUR Marie-Claude, Monsieur KERRIOU Christian, Madame GLEHEN Danièle, Madame VOLANT Laure, Madame LE GOFF Françoise, Monsieur PERON Roger, Monsieur LE CLEACH Henri, Madame LAURENT Jocelyne, Monsieur LE BELLEC Etienne.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Madame GADONNAY Stéphanie donne pouvoir à Madame VOLANT Laure, Madame BODERE Albane donne pouvoir à Monsieur KERRIOU Christian, Monsieur PALUD Bernard donne pouvoir à Monsieur PERON Roger, Madame RANZONI Michèle donne pouvoir à Monsieur TANNEAU Jean-Luc, Monsieur COUANT Guillaume donne pouvoir à Madame LAURENT Jocelyne

**ABSENTS** : Monsieur GUEGUEN Johan, Monsieur MARECHAL Dominique, Monsieur BIET Thomas, Madame BARBET Sylvie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DANIEL René-Claude

**Nombre de membres en exercice** : 23

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération** : 19

Après la désignation de M. René-Claude DANIEL comme secrétaire de séance, M. le Maire fait part des excusés et des pouvoirs qui ont été donnés.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose au conseil municipal une modification de l'ordre du jour.

Il est proposé de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour de la présente séance la délibération relative à la demande de subvention pour la station de Street Work Out et la Décision modificative n°3.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la proposition de M. le Maire.

**0) Adoption du PV du 21 septembre 2018**

**1) Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire**

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal par délibération n° 2014-45 du 30 mars 2014, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2014-69 du conseil municipal du 30 mai 2014 :

<b>N° décisions</b>	<b>date</b>	<b>objet</b>	<b>Dépenses (D) ou recettes (R)</b>
n°10.2018	1/10/18	<b>Robert Diascorn élagage</b> , Plomeur Démontage et dessouchage de 5 pins au Vallon de Moulin Mer	D 6840 € TTC
n°11.2018	10/10/18	<b>D.E.R</b> , maçonnerie spécialisée dans les Monuments Historiques, Plouagat Mise en sécurité 2 tourelles de Kergoz	D 8772 € TTC

M. Jean-Luc TANNEAU informe qu'un agent des services techniques a fait un travail remarquable de débroussaillage et de valorisation de la partie haute de Moulin Mer afin de permettre l'accès du public. L'inauguration de cette partie de Moulin mer sera inaugurée au printemps prochain.

M. Pierre Brunot ajoute que l'on va consolider la maison, pour des raisons de sécurité.

**2) construction d'une station de Street Work Out : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Finistère**

M. Christian Kerriou explique qu'aujourd'hui, de nouvelles pratiques sportives se développent telles que le street workout. Cette discipline, entre gymnastique et musculation, allie figure de force, de souplesse et d'équilibre.

Lors du Conseil municipal en date du 13 octobre 2017, des jeunes guilvinistes ont été invités à présenter le projet d'installation d'une station de street work out sur la commune. Après concertation avec les élus, les jeunes, les services de l'Etat (DDTM) et des Espaces naturels de la CCPBS, ce nouvel aménagement sportif sera implanté, en libre accès, sur les dunes de la grève blanche, hors périmètre Natura 2000.

M. Christian Kerriou indique qu'il mène actuellement avec les services de la CCPBS une réflexion avec les jeunes sur la programmation d'événementiels qui sera dédiée à cet équipement. Il ajoute que l'équipement, installé à proximité du terrain de volet, deviendra un lieu de pratique sportive inter-générationnelle.

Antoine, l'un des jeunes guilvinistes est venu témoigner sur l'intérêt de ce projet. Le groupe de jeunes qu'il a constitué compte aujourd'hui 15 membres. Il fera intervenir 2 professionnels afin de faire vivre ce lieu.

L'opération inclut le terrassement et la préparation du sol, la fourniture d'une station, d'une barre, d'un panneau d'information, la pose et mise en place de l'ensemble avec scellement dans le sable.

Le montant HT de l'opération est estimée à :

- Terrassement, préparation du sol : 10 000 €
- fourniture et pose de la station Street Work Out : 11 448 €

Ce projet fera l'objet d'un avenant au contrat de territoire entre la CCPBS et le Département du Finistère.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des présents :

- **Article 1er** : d'approuver le projet de station de street workout sur la commune ;
- Article 2** : de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère à hauteur de 10 % du montant de la dépense hors taxes de l'équipement sportif mentionné ci-avant ;
- **Article 3** : de demander l'autorisation anticipée de démarrage des travaux ;
- Article 4** : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

### 3) **Décision modificative n°3 sur le budget principal 2018**

Vu le BP Commune 2018,

Considérant la nécessité de finaliser les opérations concernant le renouvellement de l'éclairage public, l'installation de la station de street workout, la réfection du clocher de l'église, la réhabilitation de la Maison médicale, l'amélioration des bâtiments publics, le renouvellement des végétaux aux entrées de ville et l'école numérique ;

M. Jean-Luc Tanneau précise que toutes ces opérations ont été évoquées lors du séminaire des élus, plus précisément concernant le traitement des entrées de ville.

M. Daniel Le Balch informe qu'il convient de procéder aux modifications suivantes en **section d'investissement** :

29072 Code INSEE	LE GUILVINEC - (1) COMMUNE LE GUILVINEC	DM n°3 2018
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041512-109 : Travaux électriques	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2128-140 : jeux extérieurs enfants + Street Workout	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-102 : REFECTION EGLISE	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-103 : Maison Médicale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-115 : Mise aux normes du gymnase	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-131 : Amélioration bâtiments	0,00 €	33 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-112 : AMENAGEMENT ENTREES DE VILLE	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-141 : Ecole numérique	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-131 : Amélioration bâtiments	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>137 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-23131-136 : château de Kergoz	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Cette présentation étant faite, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, **d'approuver** la décision modificative n°3 sur le budget principal.

**4) Travaux d'éclairage public : Remplacement de ballons fluorescents et de tubes fluorescents**

M. Pierre Brunot informe que l'éclairage public est vétuste et qu'il convient de le moderniser dans les meilleurs délais. C'est la raison pour laquelle il a souhaité que ce conseil soit tenu, afin d'engager les travaux dès la fin de l'année

M. Pierre Brunot présente au Conseil municipal le projet : Remplacement de ballons fluorescents et de tubes fluorescents sur la commune du Guilvinec.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune LE GUILVINEC afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 57 700,00 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 18 350,00 €
- ⇒ Financement de la commune : 39 350,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des présents** :

- ◆ d'accepter le projet d'éclairage public : EP – Remplacement de ballons fluorescents et de tubes fluorescents
- ◆ d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement d'une participation estimée à 39 350,00 €
- ◆ d'autoriser le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants.

### **Informations et questions diverses**

M. Jean-Luc TANNEAU rappelle que le repas des élus se tiendra le vendredi 7 décembre.

Mme Gaelle Le Gall et M. Christian Kerriou présente le bilan des fêtes estivales :

Le feu d'artifice du 14 juillet était magnifique. Coût : 7000 euros à partager entre les 2 communes. La fête de la musique s'est bien déroulée, ainsi que Festy Beach qui a attiré du monde.

Les Estivales ont été programmées sur 4 dates : 30/07, 3,10,17/08. Programmation éclectique dans l'enveloppe budgétaire ayant attiré un public local et touristique. Mme Gaelle Le Gall remercie les services techniques et Mme Véronique Hétet. Elle ajoute qu'il a été décidé de faire intervenir une société de sécurité, suite aux vols commis lors les 2 premières soirées. M. Christian Kerriou suggère de réunir les commerçants afin de recueillir leur avis sur l'intérêt de maintenir les festivités sur la place de la petite Sole. M. Jean-Luc Tanneau souhaite en effet recueillir l'avis des commerçants en termes de retombées. M. Christian Kerriou propose d'installer le plateau technique des fêtes estivales sur la scène extérieure du CLC. Mme Marie-Claude Aubrée-Lijour répond que cet espace est réservé au futur port de plaisance. M. Jean-Luc Tanneau répond qu'à ce jour, il n'a reçu aucune réponse du courrier adressé en août et dans lequel les maires de Treffiagat et du Guilvinec lui demandaient de se positionner sur le projet d'extension du port de plaisance. Il ajoute que les guilvinistes sont en droit de savoir et précise qu'une réunion est prévue au syndicat mixte pêche/plaisance pour définir un calendrier de réalisation.

Par ailleurs, M. Jean-Luc Tanneau remercie Mesdames Gaelle Le Gall et Sylvie Barbet pour la qualité du bulletin qui va être distribué très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.